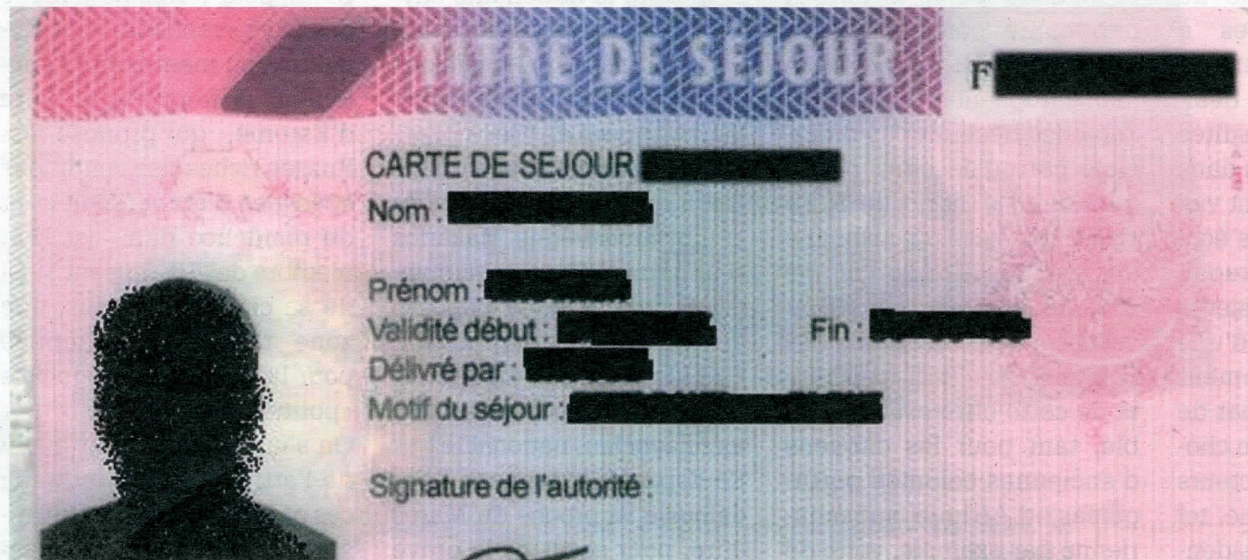


# La **nouvelle** Tribune

7DH • N°875 • 13/02/2014 | www.lanouvelletribune.com

Directeur de la Publication: FAHD YATA

## Les offres de nationalités en UE ou l'amnistie fiscale, que choisir ?



**A** lors qu'au Maroc on presse les citoyens disposant d'avoirs ou de biens à l'étranger de les rapatrier moyennant une amnistie fiscale, on assiste, un peu partout en Europe communautaire, à une débauche de propositions destinées à encourager l'établissement de «riches étrangers» désireux de placer leurs liquidités ou d'acquérir des biens dans ces pays, le plus souvent victimes d'une grave crise économique. Ainsi, le Portugal, qui connaît depuis plusieurs années déjà les affres d'une récession qui a lourdement frappé le pouvoir d'achat de ses habitants, étendu le chômage et plongé des secteurs entiers dans le marasme, tel celui de l'immobilier résidentiel et de luxe, propose depuis quelques temps un «visa gold».

# Les offres de nationalités en UE ou l'amnistie fiscale, que choisir ?



**A** lors qu'au Maroc on presse les citoyens disposant d'avoires ou de biens à l'étranger de les rapatrier moyennant une amnistie fiscale, on assiste, un peu partout en Europe communautaire, à une débauche de propositions destinées à encourager l'établissement de « riches étrangers » désireux de placer leurs liquidités ou d'acquérir des biens dans ces pays, le plus souvent victimes d'une grave crise économique. Ainsi, le Portugal, qui connaît depuis plusieurs années déjà les affres d'une récession qui a lourdement frappé le pouvoir d'achat de ses habitants, étendu le chômage et plongé des secteurs entiers dans le marasme, tel celui de l'immobilier résidentiel et de luxe, propose depuis quelques temps un « visa gold ». Il s'agit d'un permis de séjour permanent, d'une durée de cinq ans, offert à tout individu de nationalité extracommunautaire qui investit dans l'achat d'un bien immobilier ou une entreprise ou encore dépose dans un compte bancaire de ce pays une somme conséquente.

## Passeports rouges et billets verts...

Le « permis de résidence pour activité d'investissement », son nom officiel, est accordé aux étrangers investissant dans le pays sous trois modalités. Ils doivent avoir opéré un transfert de capitaux de 1 million d'euros minimum, acheté des biens immobiliers d'une valeur d'au moins 500.000 euros ou créé au moins 10 postes de travail. L'investisse-

ment doit avoir une durée minimum de cinq ans, entre autres obligations relativement peu contraignantes.

Il donne droit au regroupement familial. Et c'est, incontestablement un moyen d'obtenir un permis de séjour permanent et à terme, la nationalité portugaise, qui ouvre les portes à la « citoyenneté européenne »...

Selon les déclarations d'officiels portugais cités par le quotidien « Diario de Noticias », les caisses de Lisbonne ont reçu au titre de l'année 2013, 185 millions d'euros d'investissements en échange de permis de séjour. L'attractivité de cette offre est indéniable, tant pour les citoyens d'anciennes colonies portugaises, d'Afrique subsaharienne par exemple, voire de riches Chinois de Macao, mais sans doute aussi pour des ressortissants d'autres pays proches du Portugal.

Ceux-là, d'ailleurs, n'ont que l'embarras du choix au niveau du pourtour méditerranéen puisque d'autres Etats membres de l'UE, ont également des « offres attractives ».

C'est le cas de l'île de Malte qui garantit la nationalité maltaise et la citoyenneté européenne à tout « investisseur » qui placerait dans une banque de la Valette 650.000 euros, sans même avoir à vivre sur l'île !

Pour le chef du gouvernement maltais, Joseh Muscat, cette mesure veut favoriser l'augmentation des revenus de Malte en attirant des personnes de « haute valeur ».

Et le Premier ministre travailliste considère qu'elle rapportera 30 millions d'euros dans sa première année.

Quant à Henley and Partners, l'entreprise chargée d'organiser et gérer les formalités administratives des nouveaux arrivants, elle table sur 200 à 300 candidatures par an.

Chypre, également, a consenti des efforts en avril dernier en proposant la nationalité chypriote à tout investisseur ayant perdu au moins trois millions d'euros dans le plan de sauvetage européen de l'île.

Jusqu'à cette date, étaient éligibles à la nationalité du pays du défunt archevêque Makarios ceux qui avaient au moins quinze millions d'euros déposés dans les banques chypriotes... Ces Etats du Sud méditerranéens ne sont pas les seuls à monnayer leur nationalité.

En Espagne également, l'Andalousie, si proche du Maroc offre, pour sortir de la grave crise immobilière qui frappe la Costa del Sol, des avantages conséquents aux ressortissants des pays voisins. Ainsi, moyennant l'acquisition d'un appartement sur les hauteurs de Marbella ou de Puerto Banus, ce qui implique le paiement des impôts locaux et autres taxes d'édilité, la Junta de Andalucia garantit un titre de séjour permanent à l'acquéreur et à sa famille.

## Schengen ou l'amnistie ?

Une telle offre, qui a fait l'objet d'intenses campagnes de communication de la part des autorités andalouses, au cours des dernières années, a largement attiré les ressortissants marocains et, selon certains témoignages, nombre de nos concitoyens, connus et fortunés, disposent désormais d'un « pied à terre » de l'autre côté du Détroit et de la carte de séjour

qui l'accompagne... Et l'été est souvent propice à leur regroupement sur les plages, dans les boîtes de nuit et autres casinos de cette région qui offre des attraits et des attractions jusqu'à présent inconnus ou rares de l'autre côté du Détroit...

Enfin, pour terminer la revue des pays « vendeurs de nationalité », on mentionnera également la République balte d'Estonie, qui propose aux Russes riches des conditions spéciales d'établissement et de résidence dans cet Etat membre de l'UE, faisant ainsi de sa capitale, Vilnius, une zone résidentielle huppée pour la nouvelle bourgeoisie « poutinienne »...

On s'interrogera donc, au vu de l'attractivité évidente de ces propositions de « régularisation » du séjour des étrangers un peu partout en Europe communautaire, sur la portée et le poids des mesures d'amnistie fiscale que comporte notre Loi de Finances 2014.

Nos concitoyens ayant exporté des capitaux illégalement renonceront-ils à leurs biens ou s'acquitteront-ils de la prescription libératoire, pour « dormir tranquilles » ?

Mais, surtout, la multiplication des incitations à la fuite des capitaux orientées vers les « bourgeoisies du Sud », émanant d'Etats européens à la recherche insatiable d'investissements, pourra-t-elle freiner durablement cette pratique qui, sans nul doute, continuera d'habiter tous ceux qui, moyennant finances, voudront disposer du fameux visa Schengen puis d'une citoyenneté européenne ad vitam aeternam ?

